Gestion des pêches en Europe : une synthèse de l'état des ressources halieutiques en 2014

Surexploitation ou exploitation durable ? Où en sont les ressources halieutiques exploitées dans les eaux de l'Union Européenne ? Les analyses scientifiques conduites par les experts du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) ont été récemment compilées par le Conseil scientifique technique et économique des pêches (CSTEP), l'instance Européenne habilitée à formuler des avis scientifique concernant les ressources halieutiques. Ces analyses permettent de dresser un premier état des lieux 2014 ⁽¹⁾. Soucieuse de promouvoir des principes de pêche durable et de faire connaître ces avis, l'Association Française d'Halieutique en présente ici une synthèse.

Diagnostic sur l'état des ressources : une amélioration qui reste fragile

Dans les trois grandes zones de l'Atlantique les plus importantes pour les pêcheurs français (Manche-mer du Nord, mer Celtique-Ouest Ecosse, et golfe de Gascogne-côte ibérique, auxquelles se rajoutent les zones de grand fond), 144 stocks de poissons et crustacés ont fait l'objet d'un avis scientifique en 2014 ⁽¹⁾. Ces stocks représentent un volume de quotas de pêche de deux millions de tonnes. Pour la plupart d'entre eux, les données sont incomplètes et les connaissances scientifiques sont insuffisantes pour établir un diagnostic précis. Seuls 50 stocks font l'objet d'une évaluation suffisante pour établir un tel diagnostic. Ces stocks évalués sont cependant les plus importants en termes de capture ; ils totalisent un potentiel de l'ordre de 1,4 millions de tonnes (soit 70% des captures sous quotas).

Parmi les 50 stocks évalués, 17 (soit un tiers) sont exploités conformément aux objectifs retenus par la politique commune des pêches. Ces stocks remplissent ainsi un double critère. D'une part, la biomasse des géniteurs est supérieure au seuil minimum de précaution, ce qui doit permettre au stock de se renouveler normalement. D'autre part, la pression de pêche est modérée; elle doit permettre au stock d'atteindre des niveaux de biomasse qui permettront à terme de produire le rendement maximal durable (ou RMD, i.e. la capture maximale que le stock peut produire sur le long terme). Parmi ces stocks jugés en bon état on trouve quelques très gros stocks de petits pélagiques, notamment le hareng de mer du Nord (avec un potentiel de capture estimé à 462 000 t) et le sprat de mer du Nord (227 000 t). Sont également concernés: la plie de mer du nord (120 000 t), l'églefin de mer du Nord, le merlan de mer Celtique, le hareng de mer Celtique, la sole de Manche Ouest... Au total, ces 17 stocks représentent un potentiel de l'ordre de 936 000 t, soit presque la moitié (47%) des captures sous quotas dans la zone considérée.

A l'inverse, deux tiers des 50 stocks évalués (soit 33 stocks) ne remplissent pas les objectifs d'une gestion durable, dite gestion au RMD. Pour 27 d'entre eux, la pression de pêche est jugée trop élevée; le stock est alors considéré comme étant surexploité. Pour 15 stocks, l'abondance des géniteurs est inférieure au seuil minimal de précaution et il existe donc un risque d'effondrement des biomasses. On parle alors de stock dégradé. Neuf stocks cumulent à la fois une pression de pêche trop élevée et une biomasse trop faible. C'est le cas d'assez nombreux stocks de la zone Ouest Ecosse et de mer d'Irlande, mais également de la morue de mer du Nord ou de la sole du golfe de Gascogne. Parmi les stocks surexploités (i.e., avec une pression de pêche supérieure à l'objectif du RMD), on trouve également les soles de mer Celtique, de Manche Est ou de mer du

-

⁽¹⁾ Cf. Note méthodologique en fin de document

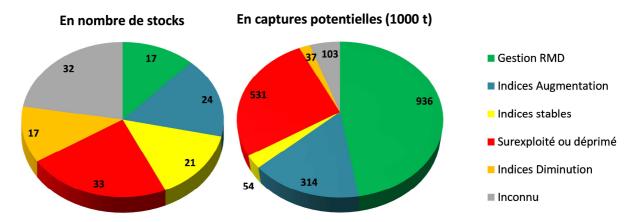
Nord, les plies de Manche Est et Ouest, la morue de mer Celtique, ou le bar de la zone nord. Au total, les 33 stocks classés *surexploités* et/ou *dégradés* représentent un potentiel de 530 000 t en 2015, soit 27% des captures sous quotas dans la zone Atlantique européenne. On notera qu'il s'agit principalement d'espèces de fond, souvent à haute valeur commerciale.

Pour les 94 stocks restants, l'avis scientifique et la recommandation qui en découle en matière de quotas de pêche s'appuie sur une évaluation partielle. Les scientifiques cherchent alors à caractériser les évolutions de manière qualitative. Les diagnostics sont les suivants :

- . 24 stocks (qui représentent 16% du potentiel des captures) sont jugés en augmentation,
- . 21 stocks sont stables (3 % des captures, avec 3 stocks dont le quota de pêche recommandé est nul),
- . 17 stocks sont en diminution (2 % des captures, avec 5 stocks dont le quota recommandé est nul).

Enfin, pour 32 stocks (5% du potentiel de capture), les scientifiques n'ont pas été en mesure d'établir le moindre diagnostic. Plus généralement, l'état de ces 94 stocks reste mal connu, puisque le fait qu'un stock soit en augmentation ou en diminution est insuffisant pour déterminer s'il est ou non surexploité ou dégradé. En définitive, ce sont donc environ deux tiers des stocks européens soumis à quotas qui restent mal connus, représentant presque 30 % de ces quotas.

De cette première analyse, on retiendra que la situation des stocks exploités dans les eaux de l'Union européenne reste précaire. La situation de nombreux stocks est mal connue et environ un tiers des stocks (en nombre ou en volume de capture) est surexploité ou en déclin. Seuls 17 stocks parmi les 144 étudiés peuvent être classés comme étant exploités de manière durable.



Situation des 144 stocks sous quotas dans les eaux de l'Union européenne (Source AFH, d'après les données du CSTEP publiées en juillet 2014)

Il faut souligner que l'abondance des 17 stocks actuellement gérés conformément aux objectifs du RMD est en augmentation. La biomasse du stock de plie de mer du Nord a par exemple été multipliée par trois depuis 10 ans, celle du sprat a été multipliée par quatre, et le merlan de mer Celtique a gagné 50%. Une bonne gestion se traduit ainsi par des stocks en meilleure santé, mais également par des propositions de quotas de pêche en augmentation. Ainsi, les quotas proposés en 2015 pour ces 17 stocks augmentent globalement de 7% par rapport à l'année 2014. On peut s'attendre à ce que ces augmentations se poursuivent dans les années qui viennent car les stocks n'ont pas encore atteint la biomasse au RDM.

Ceci est d'ailleurs un autre point important à souligner. A ce jour, il n'est pas démontré qu'un seul des 144 stocks étudiés ait déjà atteint le niveau de biomasse correspondant au rendement maximum durable. Un processus positif semble enclenché, au moins pour ce qui concerne les stocks bien gérés, avec des augmentations de biomasse parfois spectaculaires. Mais ce processus est nécessairement long car retrouver une situation optimale

en termes d'exploitation implique le retour de poissons plus âgés. Il est donc inévitable que ce processus s'étale sur plusieurs années. A titre d'exemple, on peut citer le cas de la plie de mer du Nord, dont la biomasse est passée de 208 000 à 670 000 tonnes entre 2004 et 2014, avec à terme une biomasse au RDM estimée à environ 800 000 tonnes.

Recommandations pour les TAC et quotas de pêche 2015 : encore la stagnation.

Les groupes d'experts du CIEM ont formulé des recommandations concernant les quotas de pêche 2015. Pour 124 des 144 stocks étudiés, ces recommandations peuvent être comparées à celles formulées l'année dernière pour les quotas 2014⁽²⁾, donnant ainsi une autre image de l'évolution de l'état des ressources exploitées en Europe.

Les captures recommandées en 2015 pour ces 124 stocks atteignent un volume total de 1 932 000 tonnes. Elles sont en recul de 115 000 tonnes, soit 5,6 % par rapport aux recommandations de l'année dernière. Cette diminution a deux origines différentes. Pour partie, elle découle de la mise en œuvre de mesures de gestion plus rigoureuses, notamment avec l'entrée en vigueur des principes de gestion au RMD. Mais pour une autre partie, la baisse des quotas de pêche recommandés traduit une situation qui se dégrade, avec des biomasses et donc des potentiels de capture en diminution pour certains stocks.

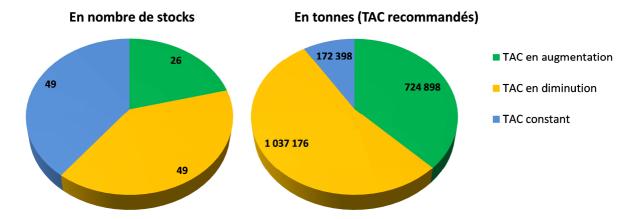
Le chiffre moyen d'une baisse de 5,6 % masque des disparités très importantes. Pour 26 stocks, le quota est en augmentation, avec des recommandations cumulées qui passent de 416 000 tonnes pour 2014, à 725 000 pour 2015 (+309 000 tonnes, soit +74%). Ces fortes augmentations sont principalement liées à deux gros stocks : le lançon de mer du nord (+195 000 t en zones 3 et 4, soit +345 %) et le sprat de mer du Nord (+83 000 t, soit +58 %). Parmi les quotas qui pourraient également augmenter en 2015, citons la plie de mer du Nord (+15%) et de Manche Est (+11%) ou le lieu jaune (+10%). Naturellement, on retrouve ici les stocks jugés en bon état ou dont l'évolution est positive.

Pour 49 stocks, au contraire, les experts du CIEM recommandent pour 2015 un quota inférieur à celui recommandé l'année dernière. Les avis scientifiques passent ici, en valeur cumulée, de 1 462 000 à 1 037 000 tonnes, soit une baisse de 425 000 tonnes (-29%). Ici aussi, quelques gros stocks cumulent de fortes baisses, notamment le lançon (cette fois en zones 1 et 2 de mer du Nord ; -180 000 t, soit -75 %) et le tacaud Norvégien (-128 000 t, soit -37 %). Les recommandations des experts sont également en forte diminution pour : la morue de mer Celtique (-48 %), la sole de Manche Est (-41 %) et du golfe de Gascogne (-26 %), le merlan de mer du Nord et Manche Est (-54 %), le bar de la zone nord (-57 %)⁽³⁾, le lieu noir (-15 %), la plie de Manche Est (-16 %), le hareng de mer celtique (-58 %),

Enfin, les recommandations des experts restent inchangées pour 49 autres stocks qui totalisent un volume de 172 000 tonnes. Parmi ces 49 stocks, 27 font l'objet d'une recommandation de captures nulles en raison d'une situation jugée très dégradée. C'est notamment le cas d'un certain nombre de stocks profonds, ainsi que de plusieurs stocks de morue, de merlan et de lançon.

⁽²⁾ Pour les 20 cas restants, les recommandations de quotas de pêche sont soit absentes l'une des deux années, soit faites sur une base géographique différente et donc non comparable.

⁽³⁾ Les différents stocks de bar ne sont actuellement pas sous quotas, mais font néanmoins l'objet d'une évaluation et d'un avis de gestion depuis 2013.



Evolution 2014-2015 des quotas recommandés par les groupes d'experts du CIEM dans les eaux de l'Union européenne (Source AFH, d'après les données du CSTEP publiées en juillet 2014)

Il faut noter que les variations des quotas de pêche d'une année à l'autre ont deux origines. Pour les stocks surexploités (notamment ceux mentionnés plus haut), elles découlent des règles de gestion adoptées par l'Europe. Revenir au niveau de rendement maximum durable suppose alors de baisser la pression de pêche et donc de diminuer les quotas. L'autre raison des changements de quotas, cette fois-ci à la hausse comme à la baisse, tient aux fluctuations naturelles d'abondance, liées à la variabilité climatique ou environnementale. Une année favorable, qui se traduit par une bonne reproduction du stock et donc par un bon recrutement en jeunes poissons, permet d'augmenter le quota de pêche sans augmenter la pression de pêche. A l'inverse, le retour à un recrutement moyen, et à fortiori à un recrutement faible, doit conduire à une baisse de quotas. Faute de quoi, c'est la pression de pêche qui augmenterait et le stock serait alors surexploité. Autrement dit, les baisses de quotas recommandées ne traduisent pas toujours une situation de surexploitation de la ressource, mais vise à l'éviter. Elles découlent dans ce cas du nécessaire ajustement des possibilités de captures aux biomasses disponibles.

Enfin, il est important de rappeler que l'un des objectifs de la gestion au RMD est de rendre, à terme, les quotas de pêche plus stables. En effet, des stocks comprenant un plus grand nombre de classes d'âge seraient moins sensibles aux variations environnementales et à l'arrivée d'un bon ou d'un mauvais recrutement. Aujourd'hui, beaucoup de stocks sont encore fragiles et souffrent de la surexploitation passée, avec une abondance de poissons d'âge élevé qui est encore faible.

Naturellement, les recommandations scientifiques analysées ici ne préjugent pas des décisions qui seront prises par le Conseil des Ministres des pêches en fin d'année. Rappelons cependant qu'elles correspondent aux règles de gestion décidées dans le cadre de la politique commune des pêches et visent à une exploitation durable des ressources halieutiques.

Le cas des espèces de grand fond : une grande incertitude

Neuf espèces classées comme espèces des grands fonds sont évaluées par le CIEM: la lingue, la lingue bleue, le sabre noir, le grenadier de roche, la dorade rose, l'hoplostète orange (ou empereur), le brome, la grande argentine et le phycis de fond. Ces espèces sont pêchées sur les pentes du talus continental au-delà de 400 m et jusqu'à plus de 1 000 voire 1 500m de profondeur. Certaines sont également capturées à des profondeurs moindres (notamment la lingue ou le brome), alors qu'à l'inverse des espèces comme la baudroie ne sont pas classées parmi les espèces de grand fond même si une partie de leur capture est réalisée au-delà de 400 m.

La pêche sur les grands fonds fait l'objet d'une attention particulière car, comme le note le CSTEP, « la productivité biologique y est très faible (...). Certaines espèces de poissons ciblées par les pêcheries sont particulièrement vulnérables aux perturbations, parce qu'elles ont une croissance lente, une maturité tardive et qu'elles forment des agrégations vulnérables aux pêcheries. Les taux de reconstitution des stocks sont ici beaucoup plus lents que dans les eaux moins profondes. La connaissance des principales caractéristiques biologiques de la plupart des espèces de grand fond, telles que l'identité des stocks, les migrations, le recrutement, la croissance, l'alimentation, la maturation et la fécondité, reste très en retard, comparativement aux espèces commerciales exploitées sur le plateau continental. Ces informations sont pourtant indispensables pour analyser la dynamique des populations de poissons de grand fond, et pour étayer les évaluations des stocks ».

Le CSTEP note également que « les données halieutiques, notamment celles concernant les tailles capturées, les compositions en âge, les rejets et les captures par unités d'effort, s'améliorent lentement, mais les séries chronologiques sont souvent courtes et ne sont pas disponibles dans une résolution spatiale suffisante. Dans de nombreux cas, on manque d'informations sur la structure des stocks (...). On peut également craindre que les statistiques de débarquements ne reflétent pas l'ampleur réelle de l'activité récente de la pêche, en particulier dans les eaux en dehors de zones économiques exclusives nationales ».

Les neuf espèces précitées correspondent à 26 unités de stocks qui ont fait l'objet d'un avis scientifique par les groupes d'experts du CIEM. Parmis ces 26 stocks, seuls trois ont fait l'objet d'une évaluation qui permet d'aprécier leur situation au regard des critères de gestion au RMD. Deux stocks sont classés comme étant surexploités (la lingue et le brome de la zone Va). Seul le grenadier de roche de la zone Ouest Ecosse-Irlande (Vb, VI, et VII) remplit les critères d'une gestion au RMD, avec une pression de pêche jugée modérée et une biomasse de géniteurs supérieure au minimum de précaution.

Concernant ce stock, le CIEM recommande pour 2015 un quota de 3 952 t, en diminution de 12% par rapport à l'avis de 2013. Cette diminution traduit une évaluation plus pessimiste de l'état du stock, avec une reconstitution de la biomasse de géniteurs très lente, plus lente qu'elle n'avait été estimée lors de l'évaluation précédente. En outre, le CSTEP a jugé l'avis du CIEM trop peu précautioneux. Il note que le stock reste à un niveau faible, proche du seuil de précaution, alors même que les captures ont été inférieures au quota adopté ces dernières années. Le quota recommandé par le CIEM autoriserait donc une augmentation des captures réelles qui pourrait « compromettre la reconstitution du stock ». Dès lors, le CSTEP recommande un gel des captures moyennes, avec un quota de 1 862 t, en baisse de 59 % par rapport à l'avis 2013.

Le total cumulé des quotas recommandés pour les 26 stocks de grand fond s'établit à 111 823 t, en recul de 2,4 % par rapport aux avis scientifiques antérieurs. Pour 6 stocks, l'avis est en augmentation. C'est notamment le cas des stocks de lingue (+29 % en zone I et II, et +20 % en zone Va), de lingue bleue (+20 % en zones Vb,VI,VII), et de grande argentine (+9 % en zone Va). Pour 7 stocks, l'avis est à l'inverse en diminution. C'est le cas du grenadier de roche cité plus haut, mais également du sabre noir (-40 % en zones Vb,VI et VII, et -6 % en zones VIII et IX), de la dorade rose (-77 % en zone IX), ou du brome (-41 % en zone IX). Enfin, les quotas recommandés sont stables pour 12 stocks, dont 5 pour lesquels la recommandation est une capture nulle compte tenu d'une situation jugée très dégradée.

On notera que la connaissance scientifique est ici particulièrement parcellaire. Un seul stock fait l'objet d'une évaluation qui indique une gestion conforme aux critères standard du RMD. Dans la plupart des cas, les recommandations de quotas se fondent sur des approches qualitatives. Rien ne permet de garantir qu'elles assurent réellement une exploitation durable.

Plus généralement, 54 espèces ou taxons sont aujourd'hui inscrits sur la liste des espèces de grand fond (annexes 1 et 2 du réglement de base de la politique commune des pêches). La plupart d'entre eux ne font actuellement l'objet d'aucun avis scientifique. C'est le cas d'espèces pourtant importantes en tonnage ou en valeurs (par exemple, l'alépocéphale de Baird, le grenadier berglax, le poisson cardinal, le cernier, et la sébaste-chèvre). Le cas

du poisson cardinal, classé comme espèce particulièrement vulnérable, est ici emblématique. La recherche sur les grands fonds est déficitaire et mérite d'être développée.

Quelques remarques et enseignements généraux

- Seuls les avis scientifiques ont été analysés ici. Naturellement, les scientifiques ne décident rien ; ce n'est pas leur rôle. En s'appuyant sur les informations disponibles, ils établissent chaque année des diagnostics sur l'état des stocks exploités et des prévisions pour les années à venir. Ils estiment ainsi, du mieux qu'ils le peuvent, les quotas de pêche qui permettraient d'atteindre des objectifs de gestion qui ont été au préalable déterminés et validés par les pouvoirs publics.
- Les avis scientifiques rendus cette année montrent que la situation s'améliore pour les stocks gérés conformément aux objectifs du rendement maximum durable (RMD), avec une biomasse de géniteurs et des recommandations concernant les quotas de pêche en augmentation. Ceci est évidemment une bonne nouvelle, qui montre qu'une gestion rigoureuse peut porter ses fruits. Dans le même temps, la situation de l'ensemble des ressources exploitées dans les eaux européennes de l'Atlantique reste fragile. D'abord, parce le nombre de stocks encore surexploités ou dégradés reste important (de l'ordre d'un tiers, en nombre de stocks comme en volume potentiel de capture). Et ensuite, parce que de nombreux stocks restent mal connus (deux tiers des stocks, qui représentent un tiers des captures potentielles).
- La situation reste également fragile parce que, dans de nombreux cas, la baisse de la pression de pêche ne s'est pas encore traduite par une augmentation équivalente de l'abondance des stocks. Les évolutions sont ici contradictoires d'un stock à l'autre, et même là où une remontée est observée, il faut rester prudent car elle correspond parfois à une seule année de bon recrutement. Il est trop tôt pour crier victoire. La poursuite d'une politique visant le rendement Maximum Durable doit permettre le retour des vieux et gros poissons. Il est logique que cela prenne quelques années. Pour l'instant les recommandations de quotas restent globalement orientées à la baisse; c'est un signe qui ne trompe pas. Autrement dit, nous nous sommes engagés dans une transition vertueuse qui implique un effort sur la durée.
- Si la reconstitution des stocks se poursuit, comme on peut l'espérer, les quotas de pêche augmenteront. Mais cette augmentation sera limitée, car sinon nous retomberions inexorablement dans la situation dont nous essayons précisément de sortir aujourd'hui. Il est logique que les pêcheurs réclament les bénéfices de leurs efforts. Et l'enjeu est bien de substituer à la situation actuelle une situation qui leur soit plus favorable. Mais les gains à attendre concernent essentiellement la stabilité des captures et la réduction des coûts d'exploitation (parce qu'il est moins coûteux d'exploiter une ressource abondante), plus que le niveau des captures lui-même. Le prix à payer est que chacun accepte de limiter son effort, en ne pêchant pas trop... même s'il y a plus de poissons dans la mer.
- Les quotas seront décidés en fin d'année par le Conseil des Ministres. Il nous semble évidemment souhaitable que les décideurs respectent les règles de gestion qu'ils ont eux-mêmes adoptées, en suivant les avis scientifiques. Bien sûr, on peut comprendre que certaines situations puissent conduire à plafonner une réduction de quota ou à organiser la transition vers la gestion au RMD sur une période plus longue. Mais ces choix d'exception doivent être faits en toute transparence, et ne pas être prétexte à remettre toujours au lendemain les décisions difficiles.
- Enfin, les scientifiques de l'AFH rappellent que les quotas ne sont évidemment que l'un des éléments d'une politique globale de gestion durable des pêcheries, des ressources et des écosystèmes marins. Il est en particulier souhaitable que les quotas s'inscrivent dans le cadre de plans de gestion à long terme, construits en concertation à l'échelle des territoires maritimes, en intégrant une vision écosystémique de la gestion des pêches et les objectifs du bon état écologique. C'est également dans ce cadre que doivent être préparés les changements imposés par la prochaine obligation de débarquement des espèces sous quotas... mais c'est là un autre dossier.

Note méthodologique.

La présente synthèse s'appuie sur l'analyse détaillée du rapport « Review of Scientific Advice, part 2 » publié fin Juillet 2014 par le Conseil Scientifique, Technique et Economique des Pêches (CSTEP) de l'Union européenne (disponible sur https://stecf.jrc.ec.europa.eu/reports/review-advice). Rappelons que le CSTEP est l'organisme officiellement en charge de l'avis scientifique en Europe. Dans le cas des ressources de l'Atlantique Nord-Est, qui sont celles prises en considération ici, il appuie cet avis sur les évaluations de stock réalisées par les groupes d'experts du Conseil international pour l'Exploration de la mer (CIEM).

Le rapport du CSTEP présente une synthèse des principaux indicateurs disponibles, concernant l'abondance et le niveau d'exploitation de chacun des stocks exploités par les flottilles européennes. Il formalise l'avis scientifique, traduit lorsque c'est possible sous forme d'une recommandation de TAC, conformément aux règles de gestion proposées par la Commission européenne et approuvées par le Conseil.

Sont ici analysés les avis concernant les trois grandes zones de l'Atlantique fréquentées par les pêcheurs français (Manche-mer du Nord, mer Celtique-Ouest Ecosse, et golfe de Gascogne-côte ibérique), ainsi que les avis relatifs aux espèces de grand fond. Les stocks des zones mer Baltique, Féroé, Islande-Est Groenland, mer de Barents et de Norvège, ainsi que les stocks de Méditerranée (où aucun quota de pêche n'est défini à l'exception du thon rouge) ne sont pas pris en compte dans cette synthèse. Les stocks dits « largement distribués », tels que le maquereau, le chinchard, ou le merlu, n'ont pas non plus été pris en compte, car leur évaluation intervient plus tard dans l'année.

Il faut noter que le CIEM prend en compte deux valeurs cibles pour définir les conditions d'une exploitation durable de chacun des stocks évalués. D'une part, l'abondance des géniteurs doit être supérieure à un seuil de précaution, noté Bpa, afin d'assurer une bonne reproduction et donc un bon renouvellement du stock. Cette valeur-cible Bpa doit donc assurer un niveau de recrutement correct, avec chaque année l'arrivée de jeunes poissons (même si, par ailleurs, le recrutement peut fluctuer fortement d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques ou environnementales). D'autre part, la pression de pêche (mesurée par un coefficient de mortalité par pêche) doit être modérée afin qu'un nombre suffisant de poissons survive chaque année. On vise ainsi à ce que le stock ait une structure démographique équilibrée qui assure un niveau global de biomasse élevé. La cible de gestion retenue par l'Europe, notée FRMD, doit permettre d'atteindre à long terme le niveau d'abondance du stock apte à fournir le rendement maximum durable (RMD). Cette valeur de référence FRMD est également la limite au-delà de laquelle on considère généralement que le stock est surexploité. En pratique, le taux de mortalité peut fluctuer d'une année à l'autre, notamment en fonction du recrutement. Dans l'idéal, la notion de surexploitation devrait donc s'évaluer sur une moyenne de plusieurs années. Ici, conformément aux usages en vigueur, seules les valeurs estimées en 2014 (pour la dernière année connue, c'est-à-dire 2013) ont été considérées. On notera que pour des stocks qui subissent une pression de pêche globalement décroissante, ceci peut conduire à une vision optimiste de la situation.

Les données prise en compte pour chacun des 144 stocks considérés sont détaillées dans un tableau disponible sur le site de l'AFH (http://sirs.agrocampus-ouest.fr/AFH/).